



Audit, Conseil et Assistance

Experto Risk vous apporte son expertise
pour vous accompagner
dans le domaine de la sécurité

Vous vous interrogez sur vos obligations en matière de sécurité.

Vous souhaitez connaître, pour mieux les prévenir, les risques encourus en cas de sinistres par vous, vos salariés ou votre entreprise.

Vous souhaitez vous mettre en conformité avec la réglementation.

Vous êtes chef d'entreprise, employeur de main d'œuvre, chargé de sécurité, syndic de copropriété ...

Experto Risk a mis en place pour vous un service d'Audit, Conseil et Assistance afin de mieux vous accompagner dans la gestion des risques professionnels.

RÉDACTION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES ET DES FICHES DE PÉNIBILITÉ

OBJECTIF

Vous assister pour la réalisation ou la mise à jour de votre Document Unique afin de respecter vos obligations d'analyse des risques professionnels (article L 4121 du Code du travail) ainsi que pour la rédaction de vos fiches de pénibilité (article L4121-3-1 du code du travail)

DURÉE

A déterminer en fonction des caractéristiques de votre entreprise.

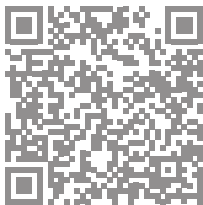
MÉTHODOLOGIE

La mission d'EXPERTO RISK se déroule en trois phases :

1. Visite sur site et entretien avec les personnes concernées. Recueil des informations et documents nécessaires à l'étude (historiques accidents du travail, maladies professionnelles, incidents, etc.) Définition des postes de travail.
2. Proposition de mesures d'amélioration (en prévention et en protection), à partir de l'inventaire des risques.
3. Réalisation du Document Unique, remis sous forme papier ou en fichier PDF, en conformité avec les préconisations des bases INRS.
4. Définition des postes et facteurs de pénibilité
5. Rédaction des fiches de pénibilité

OPTIONS COMPLÉMENTAIRES

- Présentation du Document Unique au CHSCT
- Visite d'actualisation (VA1)



Voir un exemple de document unique

réf: PCS

PRÉPARATION DE LA VISITE DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ

OBJECTIF

Vous assister dans la préparation de la visite de la commission de sécurité.

DURÉE

A déterminer en fonction des caractéristiques de votre entreprise.

MÉTHODOLOGIE

La mission d'EXPERTO RISK se déroule en deux phases :

1. Visite de l'établissement, examen des moyens de secours, des dégagements, de la signalisation, des locaux à risques...
2. Examen complet du dossier administratif : Registre de sécurité, vérifications périodiques, affichage réglementaire, formation du personnel...

OPTIONS COMPLÉMENTAIRES

Assistance du chef d'établissement lors de la visite de la commission de sécurité.

RÉALISATION DES PLANS DE PRÉVENTION

OBJECTIF

Vous mettre en conformité avec l'article R 4512-7 du Code du Travail.*

DURÉE

A déterminer en fonction des caractéristiques de votre entreprise.

MÉTHODOLOGIE

La mission d'EXPERTO RISK se déroule en quatre phases :

1. Un Contact préalable pour :
 - › Définir la mission et analyser l'opération de travaux
 - › Définir les entreprises concernées, de manière à effectuer un inventaire des plans de prévention existants et ceux à créer ou à mettre à jour
 - › Compléter le tableau des entreprises intervenantes
2. Organisation d'une réunion sur site après avoir convoqué les entreprises intervenantes (inspection commune) :
 - › Animation de la réunion par EXPERTO RISK
 - › Précision des buts et des attentes de l'entreprise utilisatrice
 - › Visite en commun de la ou des parties du site où se déroulent les travaux, analyse des risques et interférences entre activités
 - › Rédaction du compte rendu de cette réunion
3. Rédaction des plans de prévention :
 - › Informatisation des documents
 - › Transmission au responsable de l'entreprise utilisatrice pour validation et signature
 - › Transmission aux responsables des entreprises intervenantes
4. Remise d'un plan de prévention écrit et information du responsable de l'entreprise utilisatrice de ses obligations et responsabilités.

OPTIONS COMPLÉMENTAIRES

- Animation de l'Inspection commune de l'entreprise avec sensibilisation aux règles de sécurité
- Présentation des plans de prévention au CHSCT de votre entreprise.

*L'article R. 4512-7 du Code du Travail impose d'établir des plans de prévention écrits pour les entreprises extérieures dès lors que la durée de l'opération ou de leur intervention annuelle est supérieure à 400 h ou qu'elles effectuent des travaux dangereux (arrêté du 19/03/1993) ou qui présentent des risques d'interférence pour le personnel.

réf: RCS

RÉALISATION DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

OBJECTIF

Réaliser les consignes générales et particulières de sécurité pour votre entreprise ou établissement.

DURÉE

A déterminer en fonction des caractéristiques de votre entreprise.

MÉTHODOLOGIE

La mission d'EXPERTO RISK se déroule en quatre phases :

1. Recueillir lors d'une visite les éléments nécessaires à la réalisation des consignes de sécurité adaptées et personnalisées à votre entreprise ou établissement.
2. Elaborer un cahier de consignes permettant à chacun des acteurs de la sécurité de mener les actions lors d'un sinistre en suivant un ordre chronologique prédéfini sur des fiches réflexes
3. Rédaction personnalisée des différentes consignes et plans
4. Remise d'un recueil de consignes sous forme papier et d'un fichier informatique modifiable devenant votre propriété

réf: VAL

VISITES D'ACTUALISATION D'ÉVALUATION DES RISQUES

OBJECTIF

Vous assister dans l'obligation de mise à jour annuelle des Evaluations de Risques et lors de chaque modification ou changement de process.

DURÉE

A déterminer en fonction des caractéristiques de votre entreprise.

MÉTHODOLOGIE

La mission d'EXPERTO RISK se déroule en deux phases :

1. Examen et analyse des audits, rapports, plans et documents précédents
 - › Vérification des procédures,
 - › Evolution de la réglementation
 - › Etude de nouveaux risques
 - › Prise en compte des évolutions de personnel et d'organisation
 - › Recommandations inhérentes aux contraintes propres à votre établissement
2. Mise à jour du rapport écrit informatisé
 - › Proposition d'amélioration matérielle et organisationnelle de la sécurité
 - › Proposition d'un plan de formation

OPTIONS COMPLÉMENTAIRES

Présentation du dossier au CHSCT de votre entreprise ou établissement.

réf: MSMS

MAILING SMS

OBJECTIF

Réaliser une campagne d'information sur l'hygiène, la sécurité et l'environnement grâce à des SMS sur le portable professionnel de vos collaborateurs.

DURÉE

A déterminer en fonction des caractéristiques de votre entreprise.

MÉTHODOLOGIE

La mission d'EXPERTO RISK se déroule en trois phases :

1. Définir avec le chef d'entreprise le ou les sujets à traiter (Hygiène, Sécurité, Environnement)
2. Définir avec le chef d'entreprise la fréquence des messages
3. Envois de SMS sur le portable professionnel des collaborateurs sur les thèmes définis et selon la fréquence voulue

réf: EOS

ÉTUDE ORGANISATIONNELLE DE LA SÉCURITÉ

OBJECTIF

Définir avec les responsables de votre établissement un plan d'amélioration de la sécurité adapté aux besoins spécifiques de votre entreprise, au Code du travail et au règlement de sécurité des ERP ou de la Règle R6 de l'APSA.

DURÉE

A déterminer en fonction des caractéristiques de votre entreprise.

MÉTHODOLOGIE

La mission d'EXPERTO RISK se déroule en quatre phases :

1. Définition d'un plan de lutte contre l'incendie, comprenant :
 - › Prévention visant à éviter la naissance d'un feu
 - › Prévision, moyens matériels à prévoir
 - › Organisation du plan de lutte :
 - › Définition des modalités de l'alarme et de l'alerte
 - › Constitution des équipes de lutte (1ère et 2ème intervention)
 - › Définition de leurs missions
 2. Organisation d'une mise en sécurité des personnes et des biens :
 - › Définition de l'alarme et de l'alerte
 - › Constitution des équipes
 - › Définition de leurs missions
 - › Inventaires des moyens matériels (éclairage, itinéraires, signalisation)
 - › Organisation de la sauvegarde des biens (exemple : supports informatiques, véhicules)
 3. Signalisation :
 - › Réflexion sur la mise en place des plans d'intervention et d'évacuation
 - › Réflexion sur la mise en place des consignes générales et particulières
- Nota : La mise en place effective de ces plans et consignes n'est pas comprise dans la présente étude. Elle peut faire l'objet d'une prestation complémentaire.
4. Plan de formation
 - › Définition des programmes théorique/pratique
 - › Définition des fréquences de réalisation

OPTIONS COMPLÉMENTAIRES

- › Présentation de l'étude au CHSCT de votre entreprise
- › Mise en place des plans et consignes

ÉTUDE ET RÉALISATION DU PLAN DE CIRCULATION EXTERNE DE VOTRE ENTREPRISE

OBJECTIF

Se mettre en conformité par rapport aux articles L 4531-1 et L 4121-2 du code du travail

DURÉE

A déterminer en fonction des caractéristiques de votre entreprise.

MÉTHODOLOGIE

La mission d'EXPERTO RISK se déroule en quatre phases :

1. Prise de vue aérienne de votre entreprise par un drone
2. Audit sur la circulation externe existante
3. Proposition de solutions sous forme de plan d'action



Voir un exemple de plan d'évacuation

réf: OPOI

ORGANISATION D'EXERCICES PLAN D'OPÉRATION INTERNE (POI)

OBJECTIF

Assister le Responsable d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) dans la réalisation de ses exercices POI.

DURÉE

A déterminer en fonction des caractéristiques de votre entreprise.

MÉTHODOLOGIE

La mission d'EXPERTO RISK se déroule en quatre phases :

1. Etude du Plan d'Opération Interne en place dans l'établissement
 - › Repérage des zones à risques
 - › Identification des moyens de secours
 - › Prise en compte des fiches réflexes
2. Etude ou définition de l'exercice
 - › Les différents exercices possibles :
 - › Exercice interne réalisé dans le cadre de l'activité de l'établissement
 - › Préparation à l'exercice demandé par les Administrations
 - › Réalisation de l'exercice demandé par les Administrations
3. Réalisation de l'exercice
 - › Etude du comportement des différents acteurs
 - › Renseignement du compte rendu d'exercice
 - › Débriefing de l'exercice
4. Remise d'un dossier incluant la ou les fiches de compte rendu d'exercice ainsi que les points à améliorer

OPTIONS COMPLÉMENTAIRES

Présentation du dossier au CHSCT de votre entreprise ou établissement.

CHARGÉ DE SÉCURITÉ DÉLÉGUÉ

OBJECTIF

Externaliser les missions du chargé de sécurité en s'appuyant sur un Expert qui vous apporte son expérience dans les choix d'organisation et de mise en place de votre politique de sécurité.

DURÉE

A déterminer en fonction des caractéristiques de votre entreprise.

Nota : Contrat annuel renouvelable basé sur un forfait en nombre de 1/2 journées par mois

MÉTHODOLOGIE

La mission d'EXPERTO RISK se déroule en six phases :

1. Missions d'informations :
 - › Veille réglementaire, réponse aux interrogations de votre personnel, de votre CHSCT, etc.
 - › Sensibilisation au port des Equipements de Première Intervention
 - › Sensibilisation de l'encadrement
2. Missions de conseil :
 - › Respect des obligations réglementaires et contractuelles
 - › Préparation des visites de commission de sécurité, d'assureurs, etc.
3. Missions d'audit :
 - › Audits internes de sécurité (incendie, conformité code du travail, affichage, etc.)
 - › Audit de vos procédures de sécurité
4. Missions d'assistance :
 - › Mise en place votre organisation de la sécurité, participation à vos CHSCT, préparation de vos Plans de Prévention
 - › Rédaction de vos consignes et procédures adaptées, etc.
 - › Tenue de votre registre de sécurité
5. Missions de formations :
 - › Formation en permanence votre personnel, votre encadrement (CHSCT, gestes et postures, secourisme, etc.)
 - › Réalisation des exercices périodiques (manipulation d'extincteurs, évacuation, etc.)
6. Formalisation :
 - › Tenue d'un cahier de liaison actualisé à chaque intervention sur site
 - › Rapport d'activité mensuel adressé au chef d'établissement

OPTIONS COMPLÉMENTAIRES

Réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

réf: EIH

EVALUATION INCENDIE EN IMMEUBLES D'HABITATION

OBJECTIF

Réaliser un état des lieux des parties communes du bâtiment relatif aux risques d'incendie

DURÉE

A déterminer en fonction des caractéristiques du ou des immeubles

MÉTHODOLOGIE

La mission d'EXPERTO RISK se déroule en quatre phases :

1. Etats des lieux :
 - › Recensement et identification des risques de naissance et de développement d'un incendie (Electricité, locaux techniques, énergies)
 - › Etat des lieux des différents locaux et observations relatives aux risques
 - › Inventaire des moyens de protection et de secours :
 - › moyens propres à limiter la naissance et la propagation
 - › moyens de lutte en place
 - › moyens de signalisation en place
 - › moyens propres à faciliter l'intervention des secours
2. Proposition d'un plan de traitement et d'amélioration portant sur :
 - › moyens de prévention
 - › moyens de secours
 - › préconisations et recommandations
 - › affichages, consignes et plans d'intervention
3. Définition des priorités et des délais d'application des mesures préconisées.
4. Etablissement d'un rapport détaillé et confidentiel à l'issue de l'étude

OPTIONS COMPLÉMENTAIRES

- › Présentation des résultats en réunion de syndic ou de copropriétaires
- › Visite d'actualisation

réf: FIS

RÉALISATION DE FILMS VIDÉO SUR LA SÉCURITÉ

OBJECTIF

Vous permettre de vous conformer à l'obligation de tout chef d'établissement d'organiser une formation pratique et appropriée en matière de sécurité, au bénéfice des travailleurs qu'il embauche, de ceux qui changent de poste de travail ou de technique, des travailleurs liés par un contrat de travail temporaire (Article L231-3-1 du code du travail).

DURÉE

A déterminer en fonction des caractéristiques de votre entreprise.

MÉTHODOLOGIE

La mission d'EXPERTO RISK se déroule en quatre phases :

1. Contact préalable pour définir la mission et analyser les différents scénarios, organisation d'une réunion sur site.
2. Tournage du film
3. Montage et réalisation du film
4. Remise du film sous format DVD

OPTIONS COMPLÉMENTAIRES

D'autres sujets peuvent être traités dans les domaines tels que l'hygiène, présentation de votre entreprise...

réf: EOUJ

ETUDE ORGANISATIONNELLE SÉCURITÉ INCENDIE EN TYPE U ET J

OBJECTIF

- › Mettre en place ou contrôler votre organisation sécurité incendie conformément aux exigences de l'article U 41 du règlement sécurité des ERP U/J
- › Accompagner le Chargé de Sécurité incendie dans l'organisation sécurité de son établissement

DURÉE

A déterminer en fonction des caractéristiques de votre entreprise

MÉTHODOLOGIE

La mission d'EXPERTO RISK se déroule en cinq phases :

1. Définition du plan de lutte contre l'incendie, comprenant :
 - › Prévention visant à éviter la naissance d'un feu
 - › Prévision, moyens matériels à prévoir
2. Organisation du plan de lutte :
 - › Définition des modalités de l'alarme et de l'alerte
 - › Constitution du PC de crise et définition des missions
 - › Constitution des équipes de lutte (1ère et 2ème intervention)
 - › Définition de leurs missions
3. Organisation de la mise à l'abri des occupants et sécurisation des biens :
 - › Définition de l'alarme et de l'alerte
 - › Constitution des équipes
 - › Définition de leurs missions
 - › Inventaires des moyens matériels (éclairage, itinéraires, signalisation)
 - › Organisation de la sauvegarde des biens (exemple : supports informatiques)
4. Signalisation :
 - › Réflexion sur la mise en place de plans d'intervention et d'évacuation
 - › Réflexion sur la mise en place de consignes générales et particulières

Nota : La mise en place effective de ces plans et consignes n'est pas comprise dans la présente étude. Elle peut faire l'objet d'une prestation complémentaire.

5. Plan de formation :
 - › Définition des programmes théorique/pratique

OPTIONS COMPLÉMENTAIRES

- › Présentation du dossier au CHSCT de votre entreprise ou établissement.
- › Plan d'intervention et consignes

ÉVALUATION DE LA SIGNALISATION DE SÉCURITÉ

OBJECTIF

Adapter l'ensemble de la signalisation aux particularités de votre entreprise ou établissement

Nota: L'intervenant Experto Risk doit être accompagné par le Chargé de sécurité de l'établissement lors de la visite complète et détaillée des locaux

DURÉE

A déterminer en fonction des caractéristiques de votre entreprise.

MÉTHODOLOGIE

La mission d'EXPERTO RISK se déroule en six phases :

1. Plans de sécurité :
 - › Définition de la répartition entre plans d'intervention et plans d'évacuation et leurs emplacements
 - › Définition des représentations graphiques possibles
2. Consignes :
 - › Définition des modèles de consignes à mettre en place : consignes générales, consignes particulières ou spéciales
 - › Définition des emplacements des consignes
3. Signalisation lumineuse :
 - › Définition des emplacements où la signalisation lumineuse est nécessaire
 - › Définition des produits permettant cette mise en conformité
 - › Etablissement d'un programme de maintenance de cette installation
4. Signalisation sonore :
 - › Alarme
 - › Alerte intérieure
5. Signalisation complémentaire :
 - Il s'agit d'identifier les besoins de signalisation complémentaire. Exemples : produits dangereux, zones à risque d'explosion
6. Formalisation :
 - › Un rapport détaillé et confidentiel est établi à l'issue de l'étude
 - › Les emplacements précis de tous les éléments conseillés sont récapitulés par nature de signalisation.
 - › Des modèles sont joints en annexe au rapport

OPTIONS COMPLÉMENTAIRES

Présentation du dossier au CHSCT de votre entreprise ou établissement

COACHING SUR SITE

OBJECTIF

Assurer un "accompagnement" sur site pour aider votre chargé de sécurité et/ou le responsable d'établissement (ou son délégué) à assurer certaines missions de sécurité

DURÉE

A déterminer en fonction des caractéristiques de votre entreprise.

MÉTHODOLOGIE

La mission d'EXPERTO RISK, en collaboration avec le responsable sécurité, peut porter sur :

1. Une aide pour la mise en place de plans d'actions, réalisation de travaux, choix des solutions et des fournisseurs
2. Un accompagnement à la mise en poste d'un chargé de sécurité nouvellement désigné pour l'assister dans la réalisation de ses missions (audit, document unique, plan de formation, ...)
3. La préparation et l'assistance aux diverses réunions de sécurité (commission de sécurité, assureur, etc.)
4. La co-organisation d'actions de formations et d'information du personnel.
5. Un accompagnement du président du CHSCT pour l'aider à répondre à des questions prévues dans l'ordre du jour.
6. L'information des évolutions de la réglementation applicable à l'établissement.

FORMALISATION

- › Tenue d'un cahier de liaison actualisé à chaque intervention sur site
- › Rapport d'activité mensuel adressé au chef d'établissement

OPTIONS COMPLÉMENTAIRES

Présentation du dossier au CHSCT de votre entreprise ou établissement